

D.G.A. ADMINISTRATION GENERALE ET SERVICES A LA POPULATION  
DIRECTION JURIDIQUE, COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE  
SERVICE DES ASSEMBLEES

AUBAGNE le, 30 septembre 2025

**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 30 septembre 2025**

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace des Libertés, est ouverte à 18 heures.

Avant de faire l'appel nominal des Conseillers Municipaux, je vais procéder à l'installation de **Madame Valérie ELBAZ**, qui succède à Madame Monique MOISE HIRMANN qui m'a informé de son intention de démissionner du Conseil Municipal.

Conformément aux Articles L. 2121.4 du Code Général des Collectivités Territoriales et L. 270 du Code Electoral, c'est le candidat suivant de la liste qui est appelé à occuper le poste vacant.

Le candidat suivant de la liste Majoritaire « AUBAGNE ENSEMBLE », à savoir Madame Valérie ELBAZ, est appelée à siéger au sein de notre Assemblée.

M'ayant fait part de son acceptation, je procède officiellement à l'installation de Madame Valérie ELBAZ née le 29 Octobre 1966 à Marseille, demeurant 4ter Route Départementale à Cuges-les-Pins, en tant que Conseillère Municipale.

Madame Valérie ELBAZ, je vous souhaite la bienvenue parmi nous.

Le tableau du Conseil Municipal est donc modifié,

Madame Valérie ELBAZ intégrant la 43<sup>ème</sup> place du tableau.

Dès lors, à partir de cette installation officielle, je peux faire l'appel nominal préalable à la tenue de ce Conseil Municipal.

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	28
Excusés	15
Absents	00

Ayant donné procuration :

Mme Hélène JULIEN-TRIC à Mme Irène DUPLAN,

    M. André LEVISSE à M. Alain ROUSSET,

    M. Laurent GUEDJ à Mme Danielle MENET,

    M. William MIROUX à Mme Magali ROUX,

Mme Mathilde METCHE-BARTHELEMY à Mme AMARANTINIS,

    M. Franck-Clément CHAMLA à Mme Julie GABRIEL,

    M. Pascal AGOSTINI à M. Philippe AMY,

    Mme Faustine THIBAUD à Mme AMOROS,

    M. Jérémy COETTO à M. KOURICHI,

    M. Jérémy PANGOURASSOU à M. Matthieu HERMANT,

    Mme Magali GIOVANNANGELI à M. Jean-Pierre SQUILLARI,

    Mme Valérie BOISSON à Mme Clémentine FARDOUX,

    M. Arthur SALONE à M. GRANDJEAN,

    M. LATZ à Mme Dominique BENASSAYA-NIVET

    Mme MELIN à Mme Régine-Brigitte NIETO.

Arrivée de M. Pascal AGOSTINI et de M. Jérémy PANGOURASSOU, à la délibération n° 02-300925,

Nombre de Conseillers en exercice .....	43
Présents .....	30
Excusés .....	13

Arrivée de Mme Faustine THIBAUD, à la délibération n° 03-300925,

Nombre de Conseillers en exercice .....	43
Présents .....	31
Excusés .....	12

Arrivée de M. Jérémy COETTO, à la délibération n° 05-300925,

Nombre de Conseillers en exercice .....	43
Présents .....	32
Excusés .....	11

Départ de Mme Jeanine LEVASSEUR à la délibération n° 30-300625,

Nombre de Conseillers en exercice .....	43
Présents .....	31
Excusés .....	11
Absents .....	01

---

L'appel fait, le quorum fixé à 22 étant atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne M. Zarick KOURICHI.

Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Je soumets à votre approbation le Procès-Verbal du Conseil Municipal du  
**30 Juin 2025.**

Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le **24 Novembre 2025**, dans la salle du Bras d'Or.

Je vous invite maintenant à passer **à l'examen de l'Ordre du Jour.**

---

## Examen de l'ordre du jour

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **01\_300925 - Désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein des commissions municipales suite à la démission de Madame MOISE HIRMANN**

Rapporteur : Monsieur Gérard GAZAY, Maire

Suite à la démission Madame Monique MOISE HIRMANN de la liste de Majorité, et conformément au Code Électoral, le candidat suivant de la liste, à savoir Madame Valérie ELBAZ est appelée à la remplacer au sein des Commissions Municipales dans lesquelles l'élu démissionnaire siégeait.

La délibération n°**01\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : 11

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

Présents	28
Excusés	15

---

#### **02\_300925 - Désignation d'un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission d'appel d'offres.**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Valérie ELBAZ en lieu et place de Madame Monique MOISE-HIRMANN afin de siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offre.

La délibération n°**02\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : 11

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

Présents	30
Excusés	13

**03\_300925 - Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Comité Social Territorial (Ville et CCAS).**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Valérie ELBAZ en lieu et place de Madame Monique MOISE-HIRMANN afin de siéger au sein du Comité Social Territorial pour la Ville et le CCAS en qualité de représentant suppléant .

La délibération n°**03\_300925** est adoptée à LA MAJORITE

Contre : 9

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI

Ne prend pas part au vote : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

Présents	31
Excusés	12

---

**04\_300925 - Approbation du plan de financement de la Tranche 2025 du Contrat Départemental pour la Transition Ecologique (ex CDDA) avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône Période 2022- 2025.**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a octroyé une aide financière dans le cadre du Contrat Départemental pour la Transition Écologique (ex C.D.D.A.) 2022/2025. Cette subvention s'élève à 4.387.440,60 € HT, au titre de l'exercice 2025.

Cette délibération propose donc d'approuver ce plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

La délibération n°**04\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	31
Excusés	12

---

## **05\_300925 - Approbation des nouveaux statuts de la S.P.L. FACONEO.**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

Cette délibération propose de modifier les statuts de la SPL Façonéo pour élargir ses missions à l'attractivité économique et à la gestion de l'immobilier d'entreprise, tout en maintenant ses activités d'aménagement et de construction.

La gouvernance sera adaptée par la création d'une assemblée spéciale permettant à chaque collectivité, même avec une faible participation, de conserver un siège et une représentation.

La délibération n°**05\_300925** est adoptée à LA MAJORITE

Contre : 9

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI

Ne prend pas part au vote : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

Présents	32
Excusés	11

---

## **06\_300925 - Approbation du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offre.**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

Cette délibération propose l'approbation d'un règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres (CAO) de la Commune d'Aubagne, afin d'en encadrer le fonctionnement et d'assurer la régularité comme la transparence des procédures de passation des marchés publics.

Ce document viendra compléter le guide de la commande publique, adopté en Conseil municipal le 30 juin dernier. La Ville tend ainsi à l'adoption d'un socle solide et particulièrement complet, à la base de toutes les procédures applicables à la commande publique.

La délibération n°**06\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

Présents	32
Excusés	11

---

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **07\_300925 - Approbation de la cession par la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Commune d'Aubagne de trois voies départementales, à titre gratuit.**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

En application des lois MAPTAM (2014) et NOTRe (2015), la compétence voirie a été transférée à la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ainsi, à Aubagne, seuls les tronçons de voies départementales transférés à la Métropole au 1er janvier 2023 et aménagés pour le Val'Tram ou le BHNS restent de compétence métropolitaine.

Cette délibération propose d'approver la cession gratuite de trois tronçons qui ne représentent pas un intérêt métropolitain, par la Métropole à la Commune d'Aubagne et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**07\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : 2  
Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

Présents	32
Excusés	11

---

### **08\_300925 - Approbation de la demande de fonds de concours, destiné à la réfection des tronçons de voies départementales cédés par la Métropole Aix-Marseille-Provence à la Commune d'Aubagne.**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

Cette délibération autorise la Commune d'Aubagne à solliciter un fonds de concours auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réfection des voies et tronçons de voies cédés à la Commune, ainsi que des voies adjacentes, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**08\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	32
Excusés	11

---

**09\_300925 - Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire de parcelle communale DI 165 consentie au Ministère de la Défense.**

Rapporteur : Monsieur Matthieu HERMANT, Conseiller Municipal

Le 1er Régiment Étranger de Cavalerie du camp de Carpiagne a sollicité la Ville d'Aubagne pour utiliser les pistes DFCI traversant la parcelle communale DI 165, afin de faciliter l'accès de ses engins militaires aux zones d'entraînement.

Cette délibération propose donc d'approuver la convention entre la Ville d'Aubagne et le 1er Régiment Étranger de Cavalerie fixant les modalités de mise à disposition de la parcelle DI 165.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**09\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 9

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI

Présents	32
Excusés	11

---

**10\_300925 - Approbation de l'avenant n°1 au bail à ferme à conclure avec Théophile SANNER sur le site agricole communal de Camp de Lambert.**

Rapporteur : Monsieur Matthieu HERMANT, Conseiller Municipal

Cette délibération propose d'approuver l'avenant n°1 au bail à ferme à conclure avec Théophile SANNER, au prix de 180 euros par hectare et par an, minoré de 10% eu égard à l'intégration d'une clause environnementale (cahier des charges de l'agriculture biologique) en raison de la reprise de parcelles libérées par Monsieur GHARBI, venant augmenter les parcelles déjà mises à bail.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**10\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	32
Excusés	11

---

**11\_300925 - Approbation de la convention de financement des travaux de mise en place des doubles vitrages des fenêtres du Pôle Enfance donnant sur le boulevard Marcel Pagnol.**

Rapporteur : Monsieur Yoann LEANDRE, Onzième Adjoint

Dans le cadre du plan de mobilité métropolitain, les travaux d'aménagement sur le parcours du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Aubagne et Gémenos, ont été approuvés par délibération du Conseil Métropolitain du 24 octobre 2019 et ont été conduits par les services métropolitains.

Sur le boulevard Marcel Pagnol, la station « Pagnol » a généré des nuisances sonores pour les bureaux du rez-de-chaussée du Pôle Enfance. Cette délibération propose, donc, de faire réaliser le remplacement des deux fenêtres du rez-de-chaussée par des vitrages isolants avec film occultant afin de limiter la gêne acoustique.

Elle prévoit également d'approuver la convention entre la Métropole-Aix-Marseille-Provence et la Ville d'Aubagne, fixant les conditions techniques et financières de l'indemnisation de la Commune pour ces travaux, et d'autoriser le Maire à signer la convention et tous documents afférents.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**11\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	32
Excusés	11

---

**12\_300925 - Approbation d'une Convention de Servitude ENEDIS Parcelles CS91- CS102 Les Petits Mellets.**

Rapporteur : Monsieur Yoann LEANDRE, Onzième Adjoint

Afin d'améliorer le réseau électrique, la Ville d'Aubagne a été saisie par ENEDIS pour constituer une servitude de passage d'une canalisation souterraine sur les parcelles CS 91 et CS 102, situées lieu-dit Les Petits Mellets.

Cette délibération propose d'autoriser la création de la servitude nécessaire et de permettre au Maire de signer la convention correspondante.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**12\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	32
Excusés	11

---

**13\_300925 - Approbation de la cession à la société Celland d'une parcelle située « Les aires Saint Michel », chemin de la Colline aux Oiseaux, d'une surface de 50 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section AO parcelle n°138.**

Rapporteur : Monsieur Yoann LEANDRE, Onzième Adjoint

La Commune d'Aubagne propose de céder à la société CELLAND FRANCE une parcelle de 50 m<sup>2</sup> située « Les aires Saint Michel », chemin de la Colline aux Oiseaux, à détacher de la parcelle cadastrée AO n°138, pour la somme de 160.000 euros.

Cette délibération autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous documents afférents.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°13\_300925 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	32
Excusés	11

---

**14\_300925 - Approbation de la cession à l'ASL la Comtesse d'une parcelle communale N° AP345 située avenue du 24 Avril 1915 à Aubagne, à déclasser du domaine public d'une superficie de 4402 m<sup>2</sup>.**

Rapporteur : Monsieur Yoann LEANDRE, Onzième Adjoint

Par courrier du 1er juillet 2024, l'ASL du lotissement de la Comtesse a demandé à la Ville d'Aubagne d'acquérir la voie desservant exclusivement les colotis, située avenue du 24 avril 1915 à Aubagne.

Cette délibération propose de procéder au déclassement de la parcelle communale AP 345 (4.402 m<sup>2</sup>) et de la céder à l'euro symbolique à l'ASL la Comtesse à la vue de l'intérêt que représente la parcelle pour les colotis.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°14\_300925 est adoptée à LA MAJORITE

Contre : 9

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI

Présents	32
Excusés	11

---

**15\_300925 - Approbation de la cession au profit de l'A.S.L. du chemin du Bassin de 133 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle communale cadastrée AO460.**

Rapporteur : Monsieur Yoann LEANDRE, Onzième Adjoint

Par délibération du 25 mars 2025, le Conseil Municipal avait approuvé la cession d'une portion du chemin du Bassin à l'ASL.

Afin de finaliser cette opération, cette délibération propose de céder à l'ASL une surface complémentaire de 133 m<sup>2</sup>, issue de la parcelle communale AO 460, au prix de 150 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**15\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	32
Excusés	11

---

**16\_300925 - Abrogation de la délibération n° 14-201224 du 20 décembre 2024 et approbation de la cession d'un local sis 4 rue Mireille d'une surface de 25 m<sup>2</sup>.**

Rapporteur : Monsieur Yoann LEANDRE, Onzième Adjoint

Dans le cadre de l'optimisation de son patrimoine et de la redynamisation du centre ancien, la Ville d'Aubagne avait prévu, par délibération n°14-201224 du 20 décembre 2024, de céder un local vacant sis 4 rue Mireille à la SCI BENEDUC.

Suite à un incendie ayant endommagé le bien, une nouvelle estimation a été réalisée, réduisant la valeur du local.

Cette délibération propose donc d'abroger la délibération n°14-201224 et d'approuver la cession du local au prix actualisé tout en autorisant le Maire à signer l'acte notarié et les documents afférents.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**16\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	32
Excusés	11

---

**17\_300925 - Approbation de la cession à l'association culturelle israélite d'Aubagne d'une emprise communale située allée des Faïenciers à Aubagne, à déclasser du domaine public d'une superficie de 159 m<sup>2</sup>.**

Rapporteur : Monsieur Yoann LEANDRE, Onzième Adjoint

Par cette délibération, la Commune a décidé de céder à l'association culturelle israélite d'Aubagne, 159 m<sup>2</sup> de domaine public sis allée des Faïenciers, à l'euro symbolique. En effet, ce délaissé de voirie ancien est en réalité complètement enclavé dans la structure et ne sert de fait qu'à l'association.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°17\_300925 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	32
Excusés	11

---

**FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI**

**18\_300925 - Approbation de l'avance de trésorerie du Budget Principal au Budget Annexe "Réseau de Chaleur Urbain".**

Rapporteur : Madame Danielle MENET, Quatrième Adjointe

Suite au transfert de la compétence « création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains » par la Métropole Aix-Marseille-Provence en 2023, cette délibération propose d'accorder une avance de trésorerie remboursable de 100 000 € du budget principal de la Ville d'Aubagne au budget annexe « Réseau de Chaleur Urbain », afin de pallier un manque temporaire de liquidités.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°18\_300925 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 2  
Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

Présents	32
Excusés	11

---

**19\_300925 - Approbation de la cession du droit au bail artisanal du local 8 cours Barthélémy à Monsieur MILLE.**

Rapporteur : Madame Danielle MENET, Quatrième Adjointe

Cette délibération propose d'approver la cession du fonds artisanal de 130 m<sup>2</sup> situé au 8 cours Barthélémy à Monsieur Gérald MILLE, gérant de la Société Mille et une pâtes, pour un montant de 90 000 euros, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tous documents afférents.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**19\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	32
Excusés	11

---

**CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE**

**20\_300925 - Approbation du jeu concours dans le cadre de Grains de Sel, festival du livre et de la parole d'enfant.**

Rapporteur : Madame Geneviève MORFIN, Huitième Adjointe

Le festival Grains de Sel, dédié au livre et à la parole d'enfant, vise à encourager la lecture et l'expression chez les jeunes. La Ville d'Aubagne souhaite valoriser ce festival et renforcer sa visibilité sur les réseaux sociaux, en mobilisant familles et jeunes lecteurs.

Cette délibération propose donc d'organiser un jeu concours sur les pages Facebook et Instagram du festival, ouvert à tous, gratuit et sans obligation d'achat, avec des lots définis dans le règlement annexé.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**20\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	32
Excusés	11

---

**21\_300925 - Approbation du don d'une œuvre d'art à la Ville d'Aubagne de la part de Madame Charline BOURCIER.**

Rapporteur : Madame Geneviève MORFIN, Huitième Adjointe

La Ville d'Aubagne se voit proposer le don de l'œuvre « Voyage temporel avec Sandra et Coraline ». Il s'agit d'un fusain sur papier réalisé en 2025 par Madame Charline BOURCIER.

Cette délibération propose d'accepter ce don et d'autoriser Monsieur le Maire à contresigner la lettre d'intention encadrant l'usage de l'œuvre.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**21\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

Présents	32
Excusés	11

---

**22\_300925 - Approbation du règlement de l'animation du jeu concours du petit santonnier.**

Rapporteur : Madame Geneviève MORFIN, Huitième Adjointe

Pour sa 5ème édition du jeu-concours « Petit(e) santonnier(ière) » organisée par la Ville d'Aubagne et avec l'appui de l'Association des céramistes et santonniers du Pays d'Aubagne, la Commune propose de doter les enfants des écoles élémentaires volontaires de son territoire, d'un santon d'argile brut à peindre afin de les inciter à participer à la tradition de l'Art Santonnier.

Des activités éducatives artistiques et culturelles seront aussi proposées aux enseignants inscrits dans l'animation.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**22\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	32
Excusés	11

---

**23\_300925 - Approbation de la convention de résidence avec l'artiste Alicia MARTIN - au Centre d'Art Contemporain Les Pénitents Noirs.**

Rapporteur : Monsieur Philippe AMY, Septième Adjoint

Cette délibération propose d'approuver la convention de résidence d'artiste avec Alicia MARTIN au Centre d'Art Contemporain les Pénitents Noirs, dans le cadre du parcours artistique « Extrapole », afin de soutenir la création contemporaine et définir les conditions de mise à disposition, de rémunération et de responsabilités des parties.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**23\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	32
Excusés	11

**ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**24\_300925 - Approbation du renouvellement du dispositif d'aide et d'accompagnement de projets des jeunes Aubagnais.**

Rapporteur : Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal

Le dispositif d'Aide aux projets des jeunes vise les jeunes Aubagnais non constitués en association, âgés de 18 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes adultes en situation de handicap et à partir de 16 ans et un jour pour l'aide au BAFA).

Ces derniers peuvent bénéficier de l'aide, une année sur deux, pour des projets concernant certains domaines tels que la création artistique, la culture ou le sport.

Cette délibération propose la poursuite du dispositif d'accompagnement et d'aides aux projets des jeunes Aubagnais pour l'année 2026 attribuant une enveloppe globale d'un montant de 7.800 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**24\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	32
Excusés	11

## **25\_300925 - Modification du règlement de fonctionnement des accueils municipaux.**

Rapporteur : Madame Sophie AMARANTINIS, Deuxième Adjointe

La Ville d'Aubagne met en place un dispositif d'accueil en complément des temps scolaires pour répondre aux besoins des familles sur la base du Projet Éducatif de Territoire établi.

Cette délibération propose d'approver la nouvelle version du règlement commun des accueils périscolaires, de loisirs et de vacances, qui précise notamment :

- les modalités de sortie du temps périscolaire « S2 » ;
- la responsabilité parentale liée à l'usage des appareils connectés ;
- la prise en charge des AESH par l'Éducation nationale durant la pause méridienne.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n°**25\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 9

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI

Présents	32
Excusés	11

---

## **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **26\_300925 - Approbation de l'indemnisation de deux agents de police municipale victimes d'une agression dans le cadre de leurs fonctions.**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

Conformément à l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983, la Ville d'Aubagne doit protéger ses agents victimes de violences ou d'outrages dans l'exercice de leurs fonctions.

Deux agents de la police municipale ont été victimes d'infractions et l'auteur, reconnu coupable, s'est avéré insolvable.

Cette délibération propose d'approver l'indemnisation des deux agents à hauteur de 400 euros chacun au titre de la protection fonctionnelle, la Ville d'Aubagne se réservant le droit de poursuivre l'auteur pour le recouvrement de cette somme.

La délibération n°**26\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	32
Excusés	11

---

**27\_300925 - Approbation de la mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.).**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

Par cette délibération, il est proposé la mise à jour de la délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, à la vue notamment de l'abrogation des dispositions relatives au coefficient de Bradford et de la mise à jour des modalités de versement de l'IFSE aux agents contractuels.

La délibération n°**27\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	32
Excusés	11

---

**28\_300925 - Approbation de la mise à jour du régime indemnitaire des agents de la filière police municipale.**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

Depuis le 1er janvier 2025, les agents de la filière police municipale bénéficient de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE), composée d'une part fixe et d'une part variable selon l'engagement professionnel.

Cette délibération propose de mettre à jour la délibération n°41-201224 du 20 décembre 2024, d'autoriser le Maire à effectuer les formalités de mise à jour du régime indemnitaire des agents de la filière de la police municipale et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

La délibération n°**28\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	32
Excusés	11

---

**29\_300925 - Approbation de la mise à jour de l'attribution d'un véhicule de fonction et de véhicules de service avec remisage à domicile au titre de l'année 2025.**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

Par délibération n°43-201224 du 20 décembre 2024, le Conseil Municipal avait fixé les modalités d'utilisation des véhicules de fonction et de service avec remisage à domicile, en précisant les fonctions éligibles pour l'année 2025.

Cette délibération propose d'approuver l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile, respectant les conditions de la délibération citée supra, pour la fonction de Coordonnateur des services techniques, responsable de la cellule qualité de l'espace public.

La délibération n°**29\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

Présents	32
Excusés	11

**30\_300925 - Approbation de la mise à jour des modalités d'application des 1.607 heures de travail.**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

Cette délibération propose, à la vue de la modification du cycle de travail de la référente ATSEM, de mettre à jour la liste des services qui organisent leur temps de travail en journée continue.

La délibération n°**30\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	31
Excusés	11
Absents	1

**31\_300925 - Approbation de la mise à jour de la liste des missions et des cycles de travail bénéficiant de réduction du temps de travail**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

Cette délibération propose, dans la continuité de la délibération qui vient d'être précédemment présentée, d'approuver la nouvelle liste des missions et cycles de travail permettant l'octroi de jours de réduction du temps de travail.

La délibération n°**31\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

Présents	31
Excusés	11
Absents	1

---

**32\_300925 - Approbation de la mise à jour du Règlement intérieur de la collectivité.**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

Cette délibération propose l'approbation de la mise à jour du règlement intérieur de la Collectivité afin d'y ajouter des précisions sur le régime indemnitaire des agents contractuels, sur les autorisations d'absence accordées pour la préparation et le passage des concours et examens ainsi que la mise à jour de la liste des emplois soumis à des sujétions particulières de travail.

La délibération n°**32\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

Présents	31
Excusés	11
Absents	1

---

**33\_300925 - Approbation d'un mandat spécial pour Monsieur le Maire pour le congrès des Maires.**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un mandat spécial pour Monsieur le Maire afin que ce dernier puisse se rendre à la 107<sup>ème</sup> édition du Congrès des Maires de France.

La délibération n°**33\_300925** est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

Présents	31
Excusés	11
Absents	1

---

## VIE MUNICIPALE

### **34\_300925 - Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal au Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Rapporteur : Monsieur Gérard GAZAY, Maire

Il est rendu compte de l'exercice des délégations confiées au Maire en matière de décisions d'actions en justice, d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 euros, de mise à disposition de locaux aux associations, de marchés publics, de l'exercice du droit de préemption, de demandes de subventions, d'emprunts et de ligne de trésorerie.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	31
Excusés	11
Absents	1

---